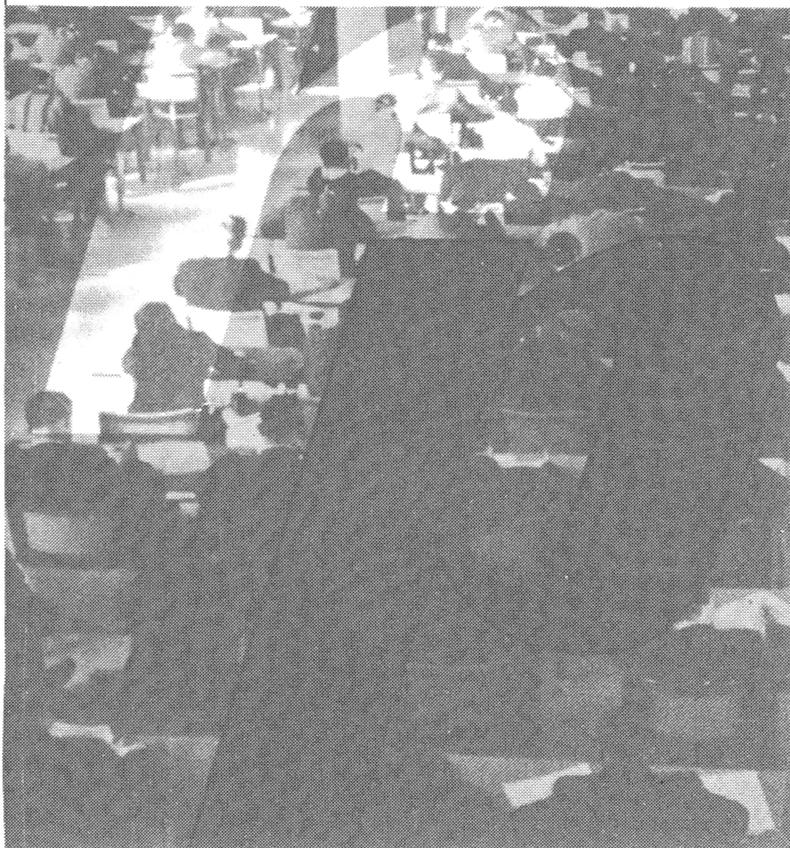


rapport parent

*rapport de la Commission royale d'enquête sur
l'enseignement dans la province de Québec.*



Le Rapport Parent a été à l'origine d'une quantité de réformes dans le domaine de l'éducation, lesquelles n'ont malheureusement pas toujours laissé à l'Histoire sa place dans le profil de chacun des étudiants du secondaire, au deuxième cycle (secondaire 111, 1V, V).

L'histoire nationale

... obligatoire au secondaire ?

"Les historiens ont des responsabilités non seulement envers les nations, les dogmes ou credos, mais envers la vérité et l'Humanité." [1]

"L'ignorance du passé ne se borne pas à nuire à la connaissance du présent; elle compromet, dans le présent, l'action même." [2]

Le Rapport Parent a été à l'origine d'une quantité de réformes dans le domaine de l'éducation, lesquelles n'ont malheureusement pas toujours laissé à l'Histoire sa place dans le profil de chacun des étudiants du secondaire, au deuxième cycle [secondaire III, IV,V]. Depuis quelques années de nombreux étudiants ont réussi à passer à travers toute leur scolarité sans avoir vécu l'expérience d'un cours d'histoire nationale. Depuis au moins trois ans, divers groupes intéressés à l'enseignement de l'Histoire se sont faits pressants auprès du Ministère de l'Education. Tous et chacun ont inventorié des problèmes et des solutions qui visaient à redonner à l'Histoire la place à laquelle elle a droit dans la formation "intégrale" des étudiants, telle que le désirait, de prime abord, le Rapport Parent.

La situation faite à l'Histoire à l'intérieur du programme institutionnel n'allait pas tarder à se détériorer. En effet, les groupes-élèves inscrits à un programme d'histoire nationale, n'ont cessé de diminuer au profit des autres options offertes à l'intérieur d'un programme dit "polyvalent": musique, arts plastiques, dactylographie, géographie, sciences, pour n'en énumérer que quelques-unes. De plus, le climat général favorisait une formation en sciences et en mathématiques. On a tenté de remplacer la rigidité des programmes d'antan par une flexibilité si grande que même un étudiant sérieux a de la difficulté à s'y retrouver. L'ensemble favorisa un climat nettement défavorable aux sciences humaines en général, et plus particulièrement à l'Histoire.

Les autorités pédagogiques de plusieurs régionales ont exigé que les étudiants s'inscrivent obligatoirement à un des deux programmes de sciences humaines pour obtenir le diplôme de secondaire V. Pour des raisons difficilement mesurables, la géographie nationale y gagna de nombreux effectifs. Par exemple, à la Polyvalente Paul-Hubert de Rimouski, nous comptons cette année trente groupes-élèves inscrits en géographie nationale et quatre groupes en histoire nationale, à raison d'une moyenne de 30 élèves par groupe. Pourquoi? Les réponses sont nombreuses, mais toujours insatisfaisantes: les élèves préfèrent la géographie parce que c'est plus facile? parce qu'ils ont été plus ou moins bien informés? parce qu'ils ont subi l'influence d'un climat social apolitique? parce qu'il fallait bien s'inscrire à l'une des deux sciences humaines?...

Quelles qu'en soient les raisons, l'Histoire dut subir les contre-coups de ce choix étudiant et, par voie de conséquence, les professeurs qui s'étaient spécialisés en fonction de cet enseignement.

L'année 1974 fut fertile en rapports et en recommandations à différents niveaux: ministère de l'Education et autorités pédagogiques des Régionales, en particulier. Quelques régionales ont accepté d'inscrire à leur programme l'histoire et la géographie nationales dès septembre 1974. Mais dans la majorité des cas, on consultait. Dans notre région, par exemple, les professeurs ont exigé l'application de l'histoire et de la géographie obligatoires. De nombreux problèmes d'ordre administratif et idéologique furent soulevés par nos administrateurs, mais en général, aucune décision ne fut prise avant la réception de la directive du Ministère, et je cite:

"A compter de la prochaine année scolaire et jusqu'à nouvel avis, les élèves seront tenus de s'inscrire à un cours d'histoire nationale [histoire de la

Nouvelle-France, du Canada et du Québec, code 305-412] et, si possible, de géographie nationale [géographie du Canada et du Québec, code 300-412] en 3e, 4e ou 5e secondaire. Cependant, pour l'année 1975-76, les élèves inscrits à un programme de formation professionnelle au niveau de 4e ou de 5e secondaire et les élèves de 5e secondaire dont le profil est déjà déterminé par leur orientation vers des études collégiales pourront être exemptés. Les commissions scolaires recevront, dans les meilleurs délais, la nouvelle version de la directive 08-00-12 de même qu'une lettre d'information concernant la révision des programmes, et plus particulièrement des programmes de sciences humaines." [3]

C'est à la lumière de cette décision du Ministère que nous devons la nouvelle attitude des autorités pédagogiques des Régionales: l'histoire nationale sera dorénavant obligatoire. Le premier moment d'euphorie passé, il nous faut être conscients des responsabilités qui incombent à ceux qui croient en l'histoire et à son enseignement, être conscients des multiples difficultés que nous allons rencontrer dès la rentrée, en septembre 1975.

En effet, les groupes-élèves vont augmenter considérablement et le besoin de professeurs qualifiés d'autant. Quel sera le choix de nos administrateurs? Peut-on admettre que la bonne volonté des enseignants qui se chargeront de ce cours sera équivalente à la préparation spécifique des autres? Nous ne pouvons pas nous permettre de revenir en arrière: l'histoire ne doit plus être une histoire "manuel bien suivi et bien mémorisé". Y aura-t-il, comme le laisse entendre la note du ministère, une réforme du programme par la voie d'une consultation sérieuse auprès des professeurs déjà engagés dans l'enseignement de l'histoire nationale? Serons-nous débordés par l'aspect quantitatif des étudiants? Aurons-nous le temps de nous pencher sur le véritable rôle de l'histoire dans la formation de ces étudiants?

Nous avons trois ans pour appliquer la nouvelle politique si on tient compte des étudiants qui commenceront leur secondaire III en septembre 1975. Allons-nous permettre à toute la masse étudiante de s'inscrire en histoire nationale dès septembre 1975? Peut-être devrions-nous planifier en fonction de la qualité et de la continuité. De la sorte on s'assurerait la préparation de programmes mieux équilibrés et une meilleure compréhension de part et d'autre. Je ne suis pas inconsciente des contingences administratives, mais devons-nous leur sacrifier un juste et bon retour à l'enseignement obligatoire de l'histoire dans nos écoles?

Les enseignants qui s'adonneront à l'histoire devront être conscients, qu'au

secondaire, ce n'est pas la quantité qui compte, mais la qualité: éveiller la curiosité d'un étudiant, l'amener à s'intéresser aux problèmes contemporains, lui apprendre une méthode de pensée et de travail, stimuler son esprit d'analyse, d'observation critique, son imagination, son jugement, lui apprendre à se méfier des généralisations hâtives, favoriser une démarche personnelle de recherche, voilà ce qui est important. L'ossature, ce sont les événements de l'histoire de son pays, de sa province, de sa ville, mais ce n'est qu'un point de départ, non une finalité. "C'est ainsi que l'histoire devient porteuse d'enseignement et qu'elle sert considérablement à la formation de l'individu." [4]

Ces quelques réflexions doivent nous garder en état d'alerte. Quelles seront les attitudes les plus positives à prendre? La partie n'est gagnée qu'en partie. Il faut craindre de voir les étudiants s'inscrire à une option obligatoire "pour se débarrasser". Il ne faut donc pas se leurrer. Beaucoup reste à faire et ce sera pour chacun des intéressés à l'histoire un devoir de participer à sa réintégration à l'intérieur du programme des écoles secondaires.

Louise Sauvageau-Lelièvre,
professeur
Ecole polyvalente Paul-Hubert,
Rimouski.

1. Hans Kohn, Reflexions on Modern History, New-York, 1963
2. Marc Bloch, Apologie pour l'histoire ou Métier d'historien, Paris, 1967.
3. Ministère de l'Education, Mme K. Francoeur-Hendriks, Message no. 4, le 16 janvier 1975
4. Ministère de l'Education, Plan d'études Histoire 41, Québec, 1970, p. 4

ON S'ABONNE A "LA REVUE D'HISTOIRE DU BAS SAINT-LAURENT"

aux tarifs annuels suivants (trois numéros):

régulier ou travailleur	\$5.00
étudiant	\$3.00
institution	\$6.00
de soutien	\$25.00
à vie	\$100.00

Nom et prénom _____

Adresse _____

régulier () étudiant () institution () de soutien () à vie ()

Envoyez votre chèque ou mandat postal libellé à l'ordre de
LA REVUE D'HISTOIRE DU BAS SAINT-LAURENT,
Collège de Rimouski, 60 ouest, de l'Evêché
Rimouski, P.Q.